



Dèces vente véhicule

Par sindelar

Bonjour,

je veux vendre le véhicule de mon mari qui est décédé en juin dernier. Il n'y a pas eu de succession, ni d'héritage. J'aurais besoin d'aide sur les démarches.

- La véhicule m'appartient-il dorénavant, nous étions mariés mais je ne sais plus sous quelle communauté ?
- J'ai 3 enfants, héritent-ils de la voiture?
- Dois-je refaire la carte grise avant la vente?

Mon fils a emmené le véhicule chez lui pour faire toutes les réparations nécessaires pour la vente. Mais il ne s'en sert pas.

- Est-elle considérée comme non roulante sur la voie publique.

Merci pour votre aide.